



Durée : 1 heure et 30 minutes



Public

Gestionnaires et cadres RH appelés à gérer des ruptures conventionnelles de fonctionnaires et de contractuels.



Votre formateur

Juriste et docteur en droit public, expert métier



Pédagogie

- Explications théoriques par le formateur
- Quizz d'évaluation



Sessions

Durée : 1 heure et 30 minutes

- 07 septembre 2021 - 9h30 à 11h00
- 16 novembre 2021 - 14h30 à 16h00



Tarif

150,00 € Net/Personne
(Exonération TVA)



Inscriptions

Linda Laouari

Par mail : formation@info-decision.fr

Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur
www.info-decision.fr

Objectif

Maîtriser les nouvelles dispositions de la Rupture Conventiennelle issues de la loi de transformation de la Fonction Publique

Problématique de la formation

La rupture conventionnelle applicable aux agents publics est une nouveauté introduite par la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Les décrets d'application ont été publiés au Journal Officiel du 1er janvier 2020 ainsi qu'un arrêté le 12 février 2020.

La nouveauté impose aux employeurs publics d'être rapidement au fait des dispositions, de la procédure, des incidences, s'ils doivent répondre à la sollicitation de leurs agents ou s'ils doivent être à l'initiative de la mise en œuvre de la rupture conventionnelle.

Programme

Ouverture de la séance

Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

1 - Les sources de droit

- Décision n°2020-860 QPC du 15 octobre 2020 du Conseil Constitutionnel
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Article 13 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2020
- Article 5 de la loi de finances pour 2020
- Décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 (procédure)
- Décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 (Indemnité spécifique de rupture conventionnelle)
- Arrêté du 6 février 2020 (modèle de convention de rupture conventionnelle)

2 - Agents de droit public bénéficiaires et les catégories exclues

- Fonctionnaires visés
- Contractuels visés
- Les ouvriers de l'Etat
- Les praticiens hospitaliers
- Catégories d'agents exclues

3 - La procédure à suivre et ses étapes

- Les étapes de la procédure : l'initiative - le ou les entretiens préalables - l'assistance d'un conseiller pendant l'entretien - l'établissement de la convention de rupture, ses mentions obligatoires et le solde tout compte détaillé - le droit de rétractation
- Les conséquences de la rupture : l'attestation employeur et l'indemnisation du chômage - le remboursement de l'indemnité en cas de réemploi

4 - Le calcul de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle

- Minimum et maximum
- L'assiette de rémunération prise en considération
- La fiscalité et les cotisations sociales

5 - Anticiper les difficultés en s'inspirant du contentieux privé

6 - La disparition programmée de l'IDV

- La date limite de présentation de la démission
- La date limite d'entrée en vigueur de la démission

7 - Questions diverses et évaluation de la prestation de formation